

Commission Régionale Féminine SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°33

Réunion du mardi 04 avril 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF Seniors Féminines

1/4 de finale:

25793626 SARCELLES AAS 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 08/04/2023

Demande de VGA ST MAUR FF pour décaler le coup d'envoi à 18h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SARCELLES AAS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 07/04/2023 - 12h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 2

24566495 PUC 2 / JOINVILLE RC 1 du 01/04/2023

Lecture du courriel de JOINVILLE RC et du rapport de l'arbitre Officiel confirmant une inversion du score du match lors de la saisie sur la FMI.

La Commission entérine le résultat suivant :

PUC 2 = 0 but.

JOINVILLE RC 1 = 5 buts.

Seniors Fém. - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1er Rappel

Régional 3 - poule A - 24566672 GRIGNY US 1 / TRAPPES ES 1 du 01/04/2023

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

24575437 RUEIL MALMAISON FC 1 / VGA ST MAUR FF 1 du 01/04/2023

La Commission.

Pris connaissance du courriel de RUEIL MALMAISON FC et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant qu'un bug informatique est intervenue lors de la clôture de la FMI empêchant sa transmission, Par ces motifs,

1. Entérine le résultat du match :

RUEIL MALMAISON FC = 2 buts.

VGA ST MAUR FF = 3 buts.

2. Entérine la composition des 2 équipes

Composition de RUEIL MALMAISON FC :

N°1 Mathilde ALLEGRINI

N°2 Oriane HURLEY CADIC

N°3 Melissa GENE

N°4 Clarissa ROY STROEYMEYTE

N°5 Ines MESBAH

N°6 Clémence MAUGER

N°7 Lina HERZI

N°8 Ellea DELORME

N°9 Kinsley GBEDEMA KOGBE

N°10 Manon GIROU

N°11 Jalia CHABOURINE

N°12 Lena POULAIN

N°13 Myriam BELKACEM

Composition de VGA ST MAUR FF:

N°1 Lory MICHOUD TOTA

N°2 Siga KONATE

N°3Tara REDON

N°4 Nene FOFANA

N° 5 Tessa SENTIS

N° 6 Khadijiatout SAKO

N° 7 Jade LE FLOCH

N° 8 Imen ARIF

N° 9 Amel MAHRAZI

N° 10 Océane BELDJELTI

N° 11 Amélie TRACHET

N° 12 Chiara BOISSERON

N° 13 Maelis SILVY LELIGOIS

N° 14 Faila ARDJOUM

Régional 2

24575538 SAINT DENIS RC 1 / VGA ST MAUR FF 2 du 22/04/2023

Réception du courriel de la Mairie de SAINT DENIS indiquant l'indisponibilité des installations.

Ce match est reporté au samedi 06/05/2023.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Régional 3

Poule A

25131648 ENT. NANDY-SAVIGNY 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 01/04/2023

La Commission demande aux 2 clubs de confirmer le résultat de ce match.

25131634 PALAISEAU US 1 / ENT. NANDY-SAVIGNY reporté au 08/04/2023

Demande de ENT. NANDY – SAVIGNY pour reporter le match au samedi 06/05/2023 (motif : journée féminines).

La Commission ne peut répondre favorablement à cette demande, le motif n'étant pas recevable.

Elle rappelle qu'il s'agit déjà d'un match reporté et précise que le match peut éventuellement être décalé au dimanche 09/04 ou lundi 10/04 avec l'accord des 2 clubs qui doit parvenir au plus tard le vendredi 07/04/2023 - 12h00.

U18F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1er Rappel

Régional 2 – 24575527 RED STAR FC 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 01/04/2023

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15F

1/4 de Finale :

25793618 SEVRAN FC 1 / ES HERBLAY du 08/04/2023

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la CRTIS du mardi 04/04/2023 émettant un avis favorable au classement du terrain Jesse Owens à SEVRAN,

Par ces motifs.

Autorise le déroulement du match sur ce terrain conformément à sa décision du vendredi 31/03/2023.

U15F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1er Rappel

Régional 3 – poule A - 24578251 BLANC MESNIL SF 1 / SEVRAN FC 1 du 01/04/2023